

Communiqué bimestriel de la
municipalité de Saint-Barnabé

L'ÉCLAIREUR

pour que le courant passe !

DÉCEMBRE 20 • JANVIER 21 Vol. 7 N° 36



NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTES MUNICIPALES

Découvrez-le en visitant le
www.saint-barnabe.ca

BUREAU MUNICIPAL
819 264-2085
www.saint-barnabe.ca

NOUVEAU courriel :
reception@saint-barnabe.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

BUREAU Municipal

Fermeture du bureau pour la période des Fêtes :

Le personnel de bureau de la Municipalité fera relâche en cette période des Fêtes afin de profiter des moments magiques et des réjouissances que nous apporte cette merveilleuse période de l'année.

Le bureau sera fermé du **19 décembre au 3 janvier 2021** inclusivement. Au plaisir de vous retrouver en ce début d'année. Joyeux temps des Fêtes !



JOYEUSES FÊTES ET HEUREUSE ANNÉE 2021

À l'occasion de cette période des Fêtes, les membres du conseil municipal ainsi que les membres du personnel de la municipalité de Saint-Barnabé désirent vous souhaiter un Joyeux Noël et une heureuse année 2021

Que ce temps des Fêtes soit pour vous et les vôtres un moment privilégié de refaire le plein d'énergie, d'amour et d'espoir afin de traverser tous ensemble « *chacun chez soi* » cette pandémie qui nous affecte tous.

Nous vous encourageons à continuer de respecter les consignes sanitaires en cette période de festivités car tous ensemble, nous pouvons faire la différence.

Que la nouvelle année soit à la hauteur de vos attentes.

Votre conseil municipal



Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu à huis clos. Merci.

Cette mesure est temporaire.

Prochaines rencontres :

LUNDI 11 janvier 2021 à 19 h 30.

LUNDI 1^{er} février 2021 à 19 h 30.



BIBLIOTHÈQUE

À tous nos bénévoles : MERCI !

*Nous souhaitons à tous les lecteurs
une excellente année 2021
et des voyages inoubliables... grâce aux livres !*



Les bénévoles feront une pause et reviendront mardi le 12 janvier 2021.
Surveillez la page **Facebook Biblio St-Barnabé** pour plus de détails.



COLLECTE DE DENRÉES

POUR NOS FAMILLES

Cette année encore « Coup de pouce » désire offrir un panier de Noël aux familles dans le besoin, **sur le territoire de Saint-Barnabé**. Nul besoin de préciser qu'avec la COVID-19, les demandes affluent en grand nombre.

Nous invitons donc la population et **les entreprises** à contribuer par un don en argent ou en déposant des denrées non périssables dans la boîte prévue à cette fin, à la réception du bureau de la municipalité. Soyez généreux !

Bureau municipal
70, rue Duguay
Saint-Barnabé



Exemple de denrées :

- Soupes et/ou légumes en conserve
- Céréales, gruau, café
- Pâtes alimentaires, sauce
- Biscuits, collations, jus
- Lait maternisé, couches, savon, etc.

FADOQ St-Barnabé

Temps des Fêtes

Compte tenu des restrictions qui sont toujours en vigueur, aucune activité ne sera permise avant (au moins) le printemps prochain.

Nous vous aviserons lorsque nous aurons le feu vert de la Direction de la Santé publique pour reprendre nos activités.



Nous tenons à vous souhaiter quand même un joyeux temps des fêtes.

D'ici là, restez en santé !
On espère vous revoir bientôt.



*Jean-Marc Duplessis, président
Louise Bornais, secrétaire
INFO : 819-535-2336*



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS numéros 363-20 ET 366-20

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSI-
GNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil a adopté les règlements no. 363-20 et no. 366-20, modifiant le règlement de zonage révisé numéro 277 06.

Le règlement numéro 363-20 intitulé :

« Règlement constituant la cinquième modification au règlement de zonage révisé de la municipalité de Saint-Barnabé »

Introduit la possibilité de la garde de poules (uniquement des poules à des fins récréatives, mais pas d'autres animaux pour les mêmes fins) dans les zones urbaines.

Le règlement numéro 366-20 intitulé :

« Règlement constituant la sixième modification au règlement de zonage révisé de la municipalité de Saint-Barnabé »

Introduit la possibilité des activités reliées à l'entreposage et au service d'entreposage dans la zone 306-Ca, partie Est de la rue Notre-Dame.

La MRC de Maskinongé a délivré les certificats de conformité à l'égard desdits règlements numéros 363-20 et 366-20 le 16 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lesdits règlements numéro 362-20 et 366-20 sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 70, rue Duguay, à Saint-Barnabé, aux heures d'ouverture.

HABITATION SOCIALE



OMH - Anna-Milot

Nous vous informons des derniers développements survenus dans **le logement social**. Depuis plusieurs années déjà, ce dossier était suivi de près de la part de nos municipalités, des conseils d'administration et des directeurs des offices : de St-Barnabé, de Charette, de St-Paulin et de St-Alexis-des-Monts. Je tenais à vous informer que le regroupement exigé par la SHQ, est maintenant complété, nous avons aussi nos lettres patentes sur ledit sujet.

Un nouveau conseil d'administration verra le jour, il sera composé de 9 personnes, dont 5 nommées par les municipalités :

- 1- de St-Barnabé
- 1- de Charette
- 1- de St-Alexis
- 2- de St-Paulin, étant donné le nombre de logements.

Nous sommes à la recherche de deux personnes, provenant de groupe socio-économique, qui seront nommées par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Madame Andrée Laforest. Alors pour se faire, veuillez m'en faire la demande (819-221-2065), je prendrai vos coordonnées et je vous enverrai une feuille à compléter. Vous avez jusqu'au 15 janvier 2021.

Et pour terminer, 2 personnes nommées par l'association des locataires, ce qui complètera le nombre requis de neuf personnes.

Merci,

Danielle D. Villemure, dir.
OMH-Anna-Milot
819-221-2065



CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

• NOUVEAU •

participez du 13 au 19 décembre 2020

Faisons de notre municipalité le plus beau décor de Noël !

À l'approche des fêtes, un bon nombre d'habitations se parent de décorations somptueuses et lumineuses pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le Service des Loisirs vous organise un **concours de décorations extérieures de Noël, qu'il s'agisse de décorations résidentielles ou commerciales**, via Facebook

Nous vous invitons à sortir vos lumières et vos décorations afin d'égayer et d'illuminer notre Municipalité : mettez nous-en plein la vue.

Ce concours est **gratuit** et est **réservé aux citoyens de Saint-Barnabé** ainsi qu'aux commerces et aux écoles de la Municipalité.

Pour **participer**, envoyez **dès maintenant** une photo de la façade de votre résidence ou votre commerce en remplissant le formulaire de participation accessible sur notre page facebook et notre site internet.

Pour **gagner**, obtenez le plus grand nombre de votes 😊 . La période de vote débute le 13 décembre et se termine le 19 décembre.

Ayez du plaisir, soyez créatifs et surtout, amusez-vous !




Saint-Barnabé
au coeur de vos vies

Les résultats seront communiqués le dimanche 20 décembre, 18h.

PAVILLON

LA CORVÉE

Suivant les recommandations de la Direction de la santé publique, les endroits suivants **sont fermés** jusqu'à nouvel ordre.

FERMÉ

**PAVILLON LA CORVÉE
CABANE À PATINS**

La patinoire demeure **ouverte** pour le patinage libre seulement. Aucun sport organisé ou d'équipe ne peut y avoir lieu.

OUVERT

PATINOIRE (patinage libre)
De plus, la patinoire sera **éclairée jusqu'à 22h** tous les soirs, pour vous dégourdir les jambes !

 **ZUMBA** en ligne !

Bougez sans gêne dès janvier ! Informez-vous auprès de la dynamique Isabelle Robichaud au 819 384-0196 ou via sa page Facebook.

NOUVEAU

CONCOURS DE SAPINS DÉCORÉS DE NOËL

participez du 13 au 19 décembre 2020



À l'approche des fêtes, le Service des Loisirs de Saint-Barnabé lance un **concours de sapins décorés de Noël via Facebook**.

Ornez vos sapins avec vos plus jolies décorations : sortez vos plus belles guirlandes et accrochez vos plus belles boules.

Ce concours est **gratuit** et est **réservé aux résidents de Saint-Barnabé** ainsi qu'aux commerces et aux écoles de la Municipalité.

Pour **participer**, envoyez **dès maintenant** une photo de votre magnifique sapin et un souhait pour l'année 2021 ☺ en remplissant le formulaire de participation accessible sur notre page facebook et notre site internet.

Pour **gagner**, obtenez le plus grand nombre de votes ☺. La période de vote débute le 13 décembre et se termine le 19 décembre. Bonne chance à tous.

Les résultats seront communiqués le dimanche 20 décembre, 18h.



LOISIRS



GAGNANTS DE L'HALLOWEEN 2020 !

Il nous fait plaisir de vous présenter les grands gagnants de cette année.

Gagnants décoration citrouille :

Èva, et sa citrouille « Ninja Turtle ».

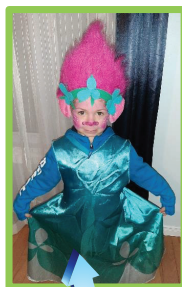
Félix, et sa citrouille « Monstre la terreur ».

Édouard & Charlie,
et leur citrouille « Bobinnette ».

Gagnant décoration de maison :

La famille Bacon (rang St-Joseph),
pour leur décoration ayant pour thème :
Le cimetière des oiseaux.

Ludovic



Laurent et Léonie



Liam et Romane



**ET LES 3 GRANDS
GAGNANTS
POUR LE DÉGUISEMENT !
Félicitations !**



Merci à tous les participants !

Merci aux nombreux « JUGES » d'avoir voté.



PRUDENCE SUR LES ROUTES

Avec la période hivernale qui est là, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à

deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et **s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige**. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l'article 281 du CSR.

De plus, les propriétaires avaient jusqu'au 1^{er} décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige.

L'utilisation de pneus d'hiver en bon état
réduit de 25 % la distance de freinage.

Bon hiver à tous!

Même si c'est le temps des Fêtes...

On continue
de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage



Limitez vos
déplacements



VOLS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS : COMMENT PRÉVENIR

La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules récréatifs, tels que motoneiges, quad, côte-à-côte, bateaux, motos et autres. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

- De préférence, garez votre véhicule récréatif dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé;
- Enchaînez votre véhicule récréatif à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule récréatif sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification ultérieure sera plus facile et la revente plus difficile;
- Lors de ventes sur un site internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Autant que possible,



convenez d'un endroit sécuritaire autre que le lieu de votre domicile, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre.

- Sans vous exposer et/ou compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins.
- Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez d'abord le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.
- Renseignez-vous à votre poste de police local pour avoir des informations concernant la mise sur pied d'un comité de surveillance de quartier tel que le programme « Bon Voisin Bon Œil » de la Sûreté du Québec.

Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou *4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.

AIDANTS NATURELS



Les services de répit sont toujours en action.

Voici nos activités de soutien et n'hésitez pas à nous contacter :

- Aider sans s'épuiser (rencontre) :
11 et 25 janvier 2021 de 14h à 16h.
- Comprendre le processus du deuil (rencontre) :
15 et 29 janvier 2021 14h à 16h.
- Café Jasette (rencontre) :
11 janvier et 25 janvier 2021 de 18h à 20h.

Pour informations : **819 268-2884**
aidants@sogetel.ca

** Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 18 décembre 2020 12h au 3 janvier 2021 pour la période des fêtes. Joyeuses Fêtes !*



**Prendre soin de soi
pour prendre soin
des autres.**

COLLECTES Régulières

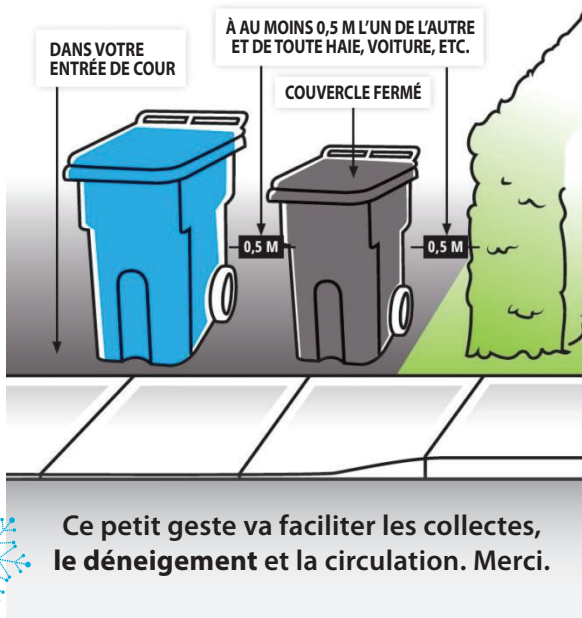
POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Voici la position et la distance qu'il faut respecter afin de faciliter la tâche des employés qui doivent manipuler les bacs pour la collecte des déchets ou des matières recyclables.

Il est fortement recommandé de posséder un bac roulant tel que démontré dans ce dessin, pour en faciliter la collecte surtout en période hivernale.

SVP NE JAMAIS PLACER VOS BACS SUR LE TROTTOIR OU DIRECTEMENT DANS LA RUE.

Merci de votre compréhension.



Ce petit geste va faciliter les collectes, le déneigement et la circulation. Merci.

CALENDRIER des collectes

DÉCEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER 2021

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2021

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



819 264-2085

Lundi au vendredi :
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
www.saint-barnabe.ca



Collecte des déchets



Collecte du recyclage